

0,7% au 1er janvier, "la famille" attend plus !

En décembre dernier, après 3 réunions de négociations salariales, BPCE n'a daigné accorder que 0,7% d'augmentation générale au titre de 2025, lorsque le SU-UNSA réclamait beaucoup plus afin de compenser l'inflation 2024. Pour un salaire brut annuel de 38000 €, cette augmentation représente 19,15 € nets par mois. (Cela ne paie même pas une baguette de pain quotidienne !)

Le SU-UNSA n'a pas signé cet accord national jugeant la proposition décalée avec la situation vécue par les salariés. La mesure des 0,7% est effective depuis le 1^{er} janvier. Maintenant, il appartient à la direction de la CERA de faire des propositions complémentaires **lors des négociations salariales locales qui débiteront dans les prochaines semaines**. Le SU-UNSA considère que les salariés de la CERA perdent inexorablement du pouvoir d'achat depuis plusieurs années. En 4 ans, l'inflation cumulée représente 13,70 % lorsque les augmentations générales accordées ne sont que de 6%.

INFLATION	
2021	1,60%
2022	5,20%
2023	4,90%
2024	2%
13,70%	

AUGMENTATIONS GENERALES		
01/01/2022		0,80%
01/01/2023		2,80%
01/01/2024		1,70%
01/01/2025		0,70%
		6%

Lors de la Convention du 5 décembre, les salariés ont bien entendu les messages forts adressés par les différents intervenants sur la nécessaire fidélité des salariés à la CERA, ainsi que les marques d'affection enflammés pour « la famille CERA ».

Souhaitons que cet « amour familial » se traduise maintenant par des actes forts en faveur du pouvoir d'achat de tous, sinon, le personnel pourrait avoir la désagréable sensation d'avoir été manipulé dans le seul but d'assurer le succès de l'évènement. Dans une de ses célèbres fables, Jean de La Fontaine déclamaient ainsi « **apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute** ».

Contrairement à la conclusion de la fable, les salariés de la CERA n'entendent pas renoncer à de vraies mesures en faveur de leur pouvoir d'achat pour quelques flatteries !

En attendant le démarrage de la première réunion de NAO, nous vous invitons à venir calculer **vos pertes de pouvoir d'achat sur notre page « pouvoir d'achat 2025 »**.



News wall



[Liens Mon entreprise/vie sociale/Organisations Syndicales/SU-UNSA](#)



#famillejevousaime

Ne restez pas seul(e), rejoignez les milliers d'adhérents du SU-UNSA pour faire entendre votre voix !



PRÉADHÉSION ou **ADHESION ICI**

Nom : _____ Prénom : _____

Née le : _____ à : _____

Adresse personnelle : _____

Email perso (facultatif) : _____ Tél. perso (facultatif) : _____

date d'entrée dans le groupe : _____

Affectée à : _____ Code ES : _____

Emploi occupé : _____ Classification : _____ Temps de travail (%) : _____

**Je souhaite recevoir des informations pour adhérer au Syndicat Unifié/UNSA de la CERA.
Mon numéro de téléphone pour être joint est le**

A.....Le.....Signature

Coupon à retourner à su.cera@sfr.fr

Droit de rectification, informatique et liberté : En application de l'article 127 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information les concernant en s'adressant au syndicat. Les informations requises sont nécessaires à l'établissement de l'adhésion. Elles ne pourront être transmises à des organismes extérieurs sans l'autorisation expresse de l'adhérent.